

Bureau du développement territorial
Pôle relations avec les collectivités locales

Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 31 janvier 2025 nommant monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet de Valenciennes ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et son addendum du 4 février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2026 portant délégation de signature à monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet de Valenciennes ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu l'ordonnance de désignation des délégués du tribunal judiciaire rendue par le président du tribunal judiciaire de Valenciennes ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Valenciennes, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet de Valenciennes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés conformément aux tableaux annexés ci-après.

Article 2 - Le sous-préfet de Valenciennes, les maires des communes de l'arrondissement de Valenciennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Valenciennes, le 29 juin 2026

Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet de Valenciennes,


Stéphane COSTAGLIOLI

CCLE 5 membres issus de 3 listes

ESCAUDAIN	1-BRANDELET Christine 2-BOURRE Quentin 3-GILLENS Grégory Suppléants : 1-PETRIOLI Franca 2-SENSALE Rita 3-VILCOT Martine	4-RISBOURG Dominique Suppléante : 4-SCHUTT Sylvie	5-DUHEM Leïla
-----------	---	---	---------------